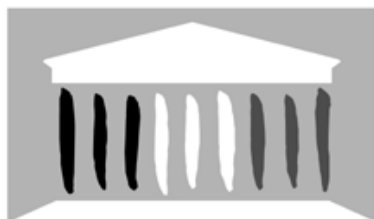


Ce texte a été retiré
par son auteur
le 20 décembre 2024



N° 758

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 décembre 2024.

PROPOSITION DE LOI

visant à étendre le bénéfice de l'indemnité allouée aux personnels d'établissement relevant des programmes « réseau d'éducation prioritaire » et « réseau d'éducation prioritaire renforcé » aux animateurs périscolaires,

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par
Mme Sophia CHIKIROU,
députée.